



**cnps**  
Centre National  
des Professions de Santé

Votre santé,  
notre combat.

# Communiqué de presse

Le 16 septembre 2009

## Contact presse

Michel Chassang -  
Tel. 06 85 72 60 83

## Réforme de la taxe professionnelle : Le CNPS refuse l'exclusion des libéraux de santé

Le CNPS, première organisation intersyndicale des libéraux de santé, est particulièrement inquiète face au projet de réforme de la taxe professionnelle actuellement à l'étude.

En effet, ce projet prévoit un allègement de la taxe pour les professionnels assujettis aux bénéficiaires non commerciaux employant plus de 5 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 € mais, en revanche, laisse de côté la majorité des cabinets libéraux qui emploient moins de 5 salariés et dont la taxe professionnelle resterait calculée sur une base constituée de la valeur locative de leurs immobilisations passibles de la taxe foncière et de 6 % du montant de leurs recettes.

La majorité des professionnels libéraux, dont les professionnels de santé, serait ainsi exclue de la réforme.

Le Centre National des Professions de Santé refuse l'exclusion des libéraux de santé de cette réforme qui pénalise les plus petites structures lesquelles supportent déjà d'importantes charges sociales et fiscales.

Le CNPS demande au Gouvernement de revenir sur ce projet afin de maintenir une équité entre professionnels et vient d'écrire dans ce sens au ministre du budget.

**Centre National  
des Professions  
de Santé**

54 rue Ampère  
75849 PARIS cedex 17  
Tél : 01 56 79 20 65  
Fax : 01 56 79 20 21

[cnps@cnps.fr](mailto:cnps@cnps.fr)